

Inscription en première année du diplôme de Doctorat dans le système LMD

2015-2016

Dans les spécialités de l'Ecole Doctorale « Sciences et Technologie » de l'ENSIT :

Génie Mécanique, Génie Electrique, Physique.

Les étudiants titulaires d'un master de recherche de type LMD, ou d'un master de recherche « ancien régime » ou bien d'un diplôme national d'Ingénieurs dans les spécialités citées ci-haut peuvent candidater à une première inscription en Doctorat de l'ENSIT.

Le dossier de candidature en première année de Doctorat doit contenir :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment rempli et signé ;
- Une copie des diplômes obtenus à partir du baccalauréat ;
- Une copie des relevés des notes de toutes les années universitaires antécédentes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Trois photos d'identité ;
- Le sujet de thèse signé par le directeur de thèse ;
- La charte des études doctorales dûment signée.

Le dépôt des candidatures s'effectue à l'Ecole Doctorale de l'ENSIT (Bloc B- Rez-de-Chaussée) du **02 novembre 2015** au **13 novembre 2015 (de 8h30 à 12h30)**.

Les étapes d'inscription en première année de Doctorat :

1^{ère} étape : autorisation d'inscription délivrée par la commission des thèses et d'habilitation dans la spécialité.

2^{ème} étape : paiement des frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>.

3^{ème} étape : Inscription sur le site <http://www.theses.rnu.tn/>. Le formulaire d'inscription à remplir par le doctorant doit être imprimé après validation.

4^{ème} étape : Confirmation d'inscription par le directeur de la thèse sur le site <http://www.theses.rnu.tn/>. Le formulaire à remplir par le directeur de la thèse doit être imprimé après validation.

5^{ème} étape : Joindre le formulaire obtenu aux étapes 3 et 4 au dossier d'inscription à déposer au service : Ecole Doctorale.

Renouvellement d'Inscription en deuxième et troisième année du diplôme de Doctorat dans le système LMD

2015-2016

Dans les spécialités de l'Ecole Doctorale « Sciences et Technologie » de l'ENSIT :

Génie Mécanique, Génie Electrique, Physique.

Les doctorants inscrits à l'ENSIT au diplôme de Doctorat en 2014/2015 sont tenus de demander le renouvellement de leur inscription. La commission des thèses et d'habilitation universitaire de la spécialité à l'ENSIT autorise le renouvellement après étude de l'état d'avancement.

Le dossier de renouvellement d'inscription en deuxième et troisième année de Doctorat doit contenir :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment rempli et signé par le doctorant ;
- Le rapport sur l'état d'avancement signé par le directeur de thèse.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- L'attestation d'inscription de l'année précédente.

Le dépôt des candidatures s'effectue à l'Ecole Doctorale de l'ENSIT (Bloc B Rez-de-Chaussée) du **02 novembre 2015** au **13 novembre 2015 (de 8h30 à 12h30)**.

Les étapes d'inscription en deuxième et troisième année de Doctorat :

1^{ère} étape : autorisation d'inscription délivrée par la commission des thèses et d'habilitation dans la spécialité.

2^{ème} étape : paiement des frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>.

3^{ème} étape : finaliser la procédure d'inscription auprès du service : Ecole Doctorale.

Renouvellement d'Inscription en quatrième et cinquième année du diplôme de Doctorat 2015-2016

Dans les spécialités de l'Ecole Doctorale « Sciences et Technologie » de l'ENSIT :

Génie Mécanique, Génie Electrique, Physique.

Les doctorants inscrits à l'ENSIT au diplôme de Doctorat en 2014/2015 sont tenus de demander le renouvellement de leur inscription. La commission des thèses et d'habilitation universitaire de la spécialité à l'ENSIT autorise le renouvellement après étude de l'état d'avancement.

Le dossier de renouvellement d'inscription en quatrième et cinquième année de Doctorat doit contenir :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment rempli et signé par le doctorant ;
- Le rapport sur l'état d'avancement signé par le directeur de thèse ;
- Une demande de dérogation d'inscription adressée au Président de l'Université de Tunis sous couvert du Directeur de l'ENSIT.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- L'attestation d'inscription de l'année précédente.

Le dépôt des candidatures s'effectue à l'Ecole Doctorale de l'ENSIT (Bloc B Rez-de-Chaussée) du **02 novembre 2015** au **13 novembre 2015 (de 8h30 à 12h30)**.

Les étapes d'inscription en quatrième et cinquième année de Doctorat :

1^{ère} étape : autorisation d'inscription délivrée par la commission des thèses et d'habilitation dans la spécialité et autorisation de l'Université.

2^{ème} étape : paiement des frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>.

3^{ème} étape : finaliser la procédure d'inscription auprès du service : Ecole Doctorale.